

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 novembre 2023

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	25

Date de convocation

10 novembre 2023

Objet de la délibération

**Convention d'objectifs et de
financement avec la CAF
pour le financement des
BAFA / BAFD**

L'an deux mille vingt-trois, le 17 novembre à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Présents : Mme NAZE, Mme SIMON, Mme ZEPPA, M. LOISEAU, Mme HOURLIER, M. COCHARD, Mme LETIN, Mme AUTRET, M. BRIET, Mme RICHARDSON, M. PÉANNE, M. HERVÉ, Mme GOBET, M. BURGUIÈRE, M. THOMAS, M. ANDRÉ, Mme LOPEZ.

Absents excusés : M. KASPAR (pouvoir à Mme NAZE), M. ALLUIN (pouvoir à Mme SIMON), M. FERNANDÈS (pouvoir à M. LOISEAU), Mme PELTIER (pouvoir à Mme AUTRET), M. VERGNAUD (pouvoir à Mme HOURLIER), M. BOUREL (pouvoir à M. COCHARD), M. PARCINEAU (pouvoir à M. BRIET), Mme SZEWZYK (pouvoir à M. THOMAS).

Absents : Mme ROLLOT, M. BOULLEAUX, Mme EL HAOUCHI, Mme BERTRAND.

Secrétaire de séance : M. Fabrice LOISEAU, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Dans le contexte actuel, les métiers de l'animation sont en tension alors même que les conditions de diplômes et les taux d'encadrement exigés pour les accueils collectifs de mineurs restent inchangés. Aussi, afin de renforcer l'attractivité des postes qu'elle propose, de fidéliser les animateurs qu'elle recrute et de disposer d'agents qualifiés, la commune propose de financer les BAFA ou BAFD de certains de ses agents.

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, la CAF apportait un soutien financier à la commune pour les formations BAFA / BAFD auxquelles elle inscrivait ses agents.

La CTG prévoit également le financement de ses actions à hauteur de 350 € par session. Pour information, un BAFA comporte 2 sessions théoriques qui coûtent environ 500 € chacune.

Afin de formaliser ce financement, il est nécessaire de signer une convention avec la CAF.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des affaires scolaires, petite enfance et jeunesse réunie le 7 novembre 2023

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement pour le soutien aux formations BAFA ou BAFD
- **AUTORISE** Mme la Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Le Secrétaire
Fabrice LOISEAU

La Maire
Nadège NAZE

